

RÈGLEMENT DE CONCOURS

1. Le présent règlement fixe les modalités du concours « Les Anniversaires Perlés » de SA SPADEL (dénommée ci-après : « SPADEL » ou « l'Organisateur »), dont le siège social et les bureaux sont établis à 1200 Brussel, Avenue des Communautés 110, Belgique.
2. Pour participer et gagner à ce concours, les personnes doivent s'enregistrer et signaler leur date d'anniversaire. Le jour de celui-ci, un tirage au sort sera effectué.
3. Cette action vise à promouvoir les produits vendus sous la marque BRU® et se déroulera du 1er janvier au 31 décembre 2018 jusqu'à minuit. Il s'agit d'une action temporaire à l'occasion de laquelle différents prix peuvent être remportés, et ce, sans obligation d'achat. Les prix sont : des coupons d'1€ de réduction à l'achat d'un pack de Bru, des coupons pour un pack gratuit du Bru ou des coupons restaurant d'une valeur de 200€.
4. La participation à cette action est (exclusivement) ouverte aux personnes domiciliées en Belgique et âgées de 18 ans accomplis, à l'exception des personnes mentionnées ci-après.
5. Sont exclus de la participation (a) les collaborateurs de l'Organisateur et leurs partenaires ou les membres de leur famille domiciliés sous le même toit, ainsi que (b) toute personne impliquée directement ou indirectement dans l'organisation de cette Action de quelque manière que ce soit.
6. En participant à cette Action, le participant déclare accepter l'applicabilité du présent règlement.
7. Les participants qui n'ont pas 18 ans doivent obtenir l'autorisation de leurs parents ou représentant légal avant de participer à l'Action. Sur demande, le participant devra démontrer qu'il a obtenu cette autorisation. Si un prix est remporté par une personne de moins de 18 ans, les parents ou le représentant légal du gagnant doivent signer un formulaire d'accord de réception du prix par le gagnant. La non-réception d'un formulaire dûment signé a pour conséquence que le prix ne sera pas décerné. Dans de tels cas, le participant ne pourra faire valoir aucune plainte contre l'Organisateur. Le formulaire précité sera envoyé aux gagnants.
8. Pour participer à cette action, il convient de procéder de la manière suivante : les personnes doivent se rendre sur le site bru.be, compléter le formulaire d'inscription et puis le valider. Le jour de leur anniversaire, ils doivent suivre le lien communiqué via e-mail qui permet l'accès à la plateforme en ligne sur laquelle ils doivent sélectionner une des trois bouteilles. Cette action enclenchera le tirage au sort. Le prix sous forme de coupon/bon pourra ensuite être imprimé directement depuis le site bru.be et/ou leur sera envoyé par la poste.
9. Chaque participant peut participer une seule fois au concours de BRU® Belgium.
10. Les gagnants pourront imprimer leur coupon une seule fois, directement via le site bru.be.
11. Pendant la période d'action, il n'est possible de gagner qu'une fois par personne, par adresse postale et par adresse e-mail. Si une personne a participé plus d'une fois et a gagné plusieurs prix, il ne sera tenu compte que de la première participation

introduite. Les participations ultérieures seront déclarées nulles de plein droit.

12. L'Organisateur se réserve à tout moment le droit de refuser ou de disqualifier des participants, pour des raisons qui lui sont propres, en cas d'infraction à une des dispositions du présent règlement, sans que le participant puisse faire valoir aucun droit à l'encontre de l'Organisateur.
13. L'Organisateur se réserve le droit de ne pas attribuer le prix en cas d'infraction à une des dispositions du présent règlement, sans que le participant puisse faire valoir aucun droit à l'encontre de l'Organisateur.
14. L'Organisateur se réserve le droit d'exclure du concours un participant ayant donné des informations personnelles non valables ou fausses.
15. L'Organisateur se réserve le droit d'exclure du concours un participant qui triche ou à l'encontre duquel existe un soupçon de tricherie, ou qui enfreint le présent règlement de toute autre manière.
16. Les prix sont personnels (et ne sont donc pas transmissibles) et ne peuvent pas être échangés contre de l'argent ou d'autres prix. Chaque prix est indivisible et doit être accepté tel qu'il est décerné.
17. Les prix qui, pour une raison quelconque, ne sont pas alloués restent la propriété de l'Organisateur. En cas de refus du prix, celui-ci revient également à l'Organisateur.
18. L'Organisateur se réserve le droit d'allouer un prix alternatif d'une valeur au minimum équivalente si, pour une raison quelconque, le prix mentionné plus haut n'est pas (ou plus) disponible, auquel cas il ne peut être attribué.
19. Les participants acceptent, du fait de leur participation à la présente Action, à ce que leur prénom et leur lieu de résidence soient publiés sur le(s) site(s) Internet mentionné(s) ci-dessus, sans que l'Organisateur ne leur soit redevable à ce titre de la moindre rémunération. Le cas échéant et dans la mesure où cela s'avère nécessaire, le participant renonce aux droits que lui octroie la loi sur le droit d'auteur en la matière.
20. Si, à la demande de l'Organisateur, les gagnants collaborent à d'autres formes de publicité, il sera tenu compte de leurs désirs raisonnables. Le gagnant n'a droit à aucune indemnité à cet égard. Tout contenu (de publication) est et reste la propriété exclusive de l'Organisateur.
21. Les résultats de l'action ne feront l'objet d'aucun échange de correspondance.
22. Les noms et adresses et/ou les autres données personnelles que l'Organisateur obtient dans le cadre de la participation à la présente Action sont repris dans le fichier des données de l'Organisateur et seront traités de manière confidentielle et conformément à la législation en vigueur.
23. Conformément aux dispositions de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, les données des participants seront reprises dans une banque de données et destinées à être utilisées en vue de la promotion et de la vente des produits de Spadel, qui en assure leur traitement. Les participants ont un droit d'accès et de rectification des données les concernant et ils disposent d'un droit d'opposition en cas d'utilisation de telles données à des fins de « marketing direct ».

24. Toute infraction au règlement et toute tentative de fraude et/ou de tromperie seront sanctionnées par l'exclusion immédiate du participant. Les erreurs d'impression, d'orthographe ou de composition et les fautes similaires ne peuvent pas être invoquées comme voie de recours à l'encontre de l'Organisateur.
25. L'Organisateur et /ou les personnes auxquelles il fait appel pour l'assister ne sont pas responsables des pannes et/ou erreurs commises par ou relatives à Internet, un ou plusieurs des sites Internet mentionnés dans le présent règlement, le réseau, le software ou le hardware du cable (ou de toute autre partie concernée) ainsi que des éventuelles introductions et/ou traitements fautifs éventuels des données personnelles. En outre, l'Organisateur décline absolument toute autre responsabilité de l'Organisateur et/ou des personnes auxquelles il fait appel pour l'assister dans le cadre de la présente Action.
26. Aucun élément de l'Action ou relatif à celle-ci ne peut être reproduit ou publié sans l'autorisation expresse écrite préalable de l'Organisateur.
27. Aucun droit ne découle de la présente Action ou de ses résultats.
28. L'Organisateur se réserve à tout moment le droit de modifier l'Action et/ou d'interrompre l'Action de manière anticipée et/ou d'abandonner l'Action pour des raisons qui lui sont propres, sans que le participant puisse faire valoir aucun droit à l'encontre de l'Organisateur.
29. L'Organisateur se réserve le droit de ne pas attribuer le prix en cas de fraude ou d'abus, ou de violation du présent règlement, sans que le participant puisse faire valoir de recours contre l'Organisateur. L'Organisateur se réserve le droit d'exclure un participant ayant présenté des données personnelles non valides ou falsifiées.
30. L'Organisateur se réserve le droit d'exclure tout participant qui triche, qui est soupçonné de tricherie ou qui viole d'une quelconque (autre) manière le présent règlement.
31. La participation à l'aide d'un programme ou moyen autre que le programme sur le site, de même que l'adaptation/manipulation de ce dernier est interdite et entraînera une exclusion de même que, le cas échéant, des poursuites judiciaires pour infraction aux droits d'auteur.
32. Les éventuels litiges découlant du présent règlement ou de l'Action doivent être soumis au tribunal de Bruxelles compétent.
33. Les réclamations ou questions concernant le présent règlement et l'Action doivent être envoyées par écrit à Code réponse, Service Consommateurs , Gemeenschappenlaan 110, 1200 Bruxelles pour les résidents belges et les résidents du Luxembourg.
34. Le présent règlement est soumis à la législation belge et est interprété et exécuté conformément au droit belge. Seuls les tribunaux de Bruxelles sont compétents en cas de litiges éventuels relatifs à l'interprétation ou à l'application de ce règlement. En acceptant le présent règlement, le participant confirme que tous les renseignements qu'il a fournis sont corrects et il déclare avoir lu et approuvé le règlement.
35. La totalité des frais de participation au concours (téléphone, connexion Internet...) est entièrement à la charge du participant. Les participants ne peuvent en aucun cas demander le remboursement de leurs frais de participation à l'Organisateur.

36. Les participations organisées et/ou collectives au concours seront considérées comme un abus et entraîneront l'exclusion automatique des participations concernées.
37. L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de problèmes techniques affectant le site et/ou le système de messagerie. L'Organisateur ne peut pas être tenu responsable des éventuelles incompatibilités entre les technologies utilisées pour le concours et la configuration du matériel et du logiciel utilisés par le participant.
38. La participation ou toute autre manipulation au moyen d'un programme ou de tout autre dispositif, différent du programme sur le site, de même que l'adaptation/la manipulation de ce dernier, sont prohibées et entraîneront l'exclusion, et le cas échéant des poursuites judiciaires du fait d'infraction aux droits d'auteur.
39. La participation est exclusivement nominative, et le participant ne peut en aucun cas jouer en utilisant plusieurs pseudonymes, ni jouer pour le compte d'autres participants. En cas de pluralité de participations, notamment au moyen d'adresses e-mail multiples (ou en recourant à plusieurs identités ou à tout autre moyen permettant de s'inscrire plusieurs fois), toutes ses participations seront refusées et considérées comme non valables. BRU® BVBA se réserve le droit de contrôler ces données sur la base de la carte d'identité.